



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-952-5

Version PDF

Autres références : 2010-952, 2010-952-1, 2010-952-2, 2010-952-3 et 2010-952-4

Ottawa, le 4 mai 2011

Avis d'audience

4 avril 2011

Gatineau (Québec)

Prorogation du délai pour le dépôt des répliques finales par les demandeurs dans le cadre de l'instance des renouvellement des licences par groupe de propriété pour les groupes de télévision de langue anglaise : 9 mai 2011

[\[Soumettre une intervention/observation/réponse ou consulter les documents connexes\]](#)

À la demande de Bell Media Inc. (Bell Media), le Conseil a prorogé le délai pour le dépôt des répliques finales par les demandeurs du 6 mai au **9 mai 2011**.

La lettre de Bell Media est disponible sur le site web du Conseil, www.crtc.gc.ca, en cliquant sur le lien intitulé « Documents connexes ».

Secrétaire général